

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 21/03/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Cinq Mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT, M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à M. Pierre HERAILH.

Étaient excusés : M. Didier JANSON.

Secrétaire de Séance : M. Pierre HERAILH.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/13 : Approbation du compte administratif 2023 (commune)

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 de la Commune.

En Section de Fonctionnement :

| | |
|--|---------------------|
| Mandats émis : | 535 630,01 € |
| Titres émis : | 664 590,30 € |
| Résultat exercice 2023 : | 128 960,29 € |
| Résultat de clôture 2022 à reporter : | 92 434,43 € |
| Intégration des résultats suite à la clôture du budget lotissement : | 245 103,78 € |
| Résultat final de clôture 2023 : | 466 498,50 € |

En Section d'Investissement :

| | |
|--|----------------------|
| Mandats émis : | 252 808,00 € |
| Titres émis : | 432 472,71 € |
| Résultat exercice 2023 : | 179 664,71 € |
| Résultat de clôture 2022 à reporter : | - 190 436,98 € |
| Intégration des résultats suite à la clôture du budget lotissement : | 63 370,97 € |
| Résultat final de clôture 2023 : | 52 598,70 € |
| Solde des Restes à réaliser investissement : Dépenses | 243 523,00 € |
| Solde des Restes à réaliser investissement : Recettes | 144 493,00 € |
| Résultat de clôture cumulé 2023 : | - 46 431,30 € |

Conformément à l'article L 2121.14 du C.G.C.T., Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Sous la présidence de M. Michel BATUT, 2ème Adjoint, le Conseil Municipal passe au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour :

- APPROUVE le compte administratif 2023 (commune) ;
- CONSTATE l'accord du Receveur sur les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives :
 - o Aux reports à nouveaux ;
 - o Aux résultats de fonctionnement et d'exploitation de l'exercice ;
 - o Aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- DECLARE les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, M. Pierre HERAILH.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Heralh', written in a cursive style.